

Kinshasa, le 31 mars 2026

***Mémoire de la Sentinelle des Ressources Naturelles à Monsieur le Ministre de Justice
de la République démocratique du Congo***

Objet : Appel à la mise en place urgente du registre des propriétaires effectifs et des personnes politiquement exposées

Monsieur le Ministre,

La Sentinelle des Ressources Naturelles (la Sentinelle) a l'honneur de porter à votre attention le présent mémoire et vous remercie pour l'intérêt que vous y accorderez.

La Sentinelle est une organisation non gouvernementale de droit congolais spécialisée dans le domaine de gouvernance des industries extractives. Depuis sa création, la Sentinelle œuvre pour renforcer la transparence, la redevabilité et la gestion démocratique des ressources naturelles.

Dans ce contexte, la Sentinelle des Ressources Naturelles souhaite attirer votre attention sur le retard pris dans la mise en place du registre national et des bénéficiaires effectifs des entreprises opérant en République démocratique du Congo, et la publication des données y afférentes. La Sentinelle juge la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs et des personnes politiquement exposées fondamental pour le renforcement de la transparence, de la redevabilité et la lutte contre la corruption systémique qui gangrène le secteur ainsi que des flux financiers illicites.

La Sentinelle note que la République démocratique du Congo a enregistré des progrès législatifs sans précédent dans cette matière. En effet, l'inclusion des principes de l'Initiative de Transparence pour les Industries Extractives, plus particulièrement, la divulgation des bénéficiaires effectifs des sociétés minières figure parmi les innovations phares du code minier de 2018 et son règlement. La mise en place du registre des propriétaires effectifs a été cimenté par la loi n° [22/068 du 27 décembre 2022](#) relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ce texte impose désormais aux personnes morales et aux constructions juridiques l'obligation de déclarer leurs bénéficiaires effectifs et prévoit la création d'un registre national destiné à centraliser ces informations.

La RDC est également membre de l'ITIE. À cet égard, l'exigence 2.5 de la Norme ITIE astreint les pays membres à divulguer les bénéficiaires effectifs des entreprises afin de prévenir les



conflits d'intérêts, renforcer la redevabilité et améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles. Il convient de rappeler qu'en 2016¹, la République démocratique du

Congo (RDC) a été primée par le Conseil d'Administration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) comme meilleur pays en matière de divulgation de la propriété effective. Cette reconnaissance internationale témoignait de l'engagement du pays à renforcer la transparence et à se conformer aux standards internationaux dans la gestion de ses ressources naturelles. Elle mettait également en lumière la capacité de la RDC à faire progresser la transparence sur des matières techniques et complexes.

Cependant, malgré ces avancées, la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs et des personnes politiquement exposées n'est toujours pas effective. La Sentinelle est informée de la transmission de l'arrêté, lequel n'attend plus que sa signature pour entrer en vigueur. Cet arrêté établira le registre des bénéficiaires effectifs et déterminera les mécanismes d'identification, les modalités d'accès à l'information par les autorités compétentes et le public, ainsi que la protection et la conservation des données individuelles.

Ce registre est tenu par le Guichet Unique des Entreprises. La Sentinelle juge donc urgente la signature de cet arrêté afin de préciser les procédures de fonctionnement, les rôles des institutions impliquées, les modalités de sécurisation et de conservation des informations.

Pour la Sentinelle, l'arrêté devrait garantir (1) la centralisation et l'accessibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs, (2) l'assurances et la mise à jour régulière des données, et (3) le financement stable et la disponibilité des ressources humaines qualifiées

1. Garantir la centralisation et l'accessibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs

Les informations relatives aux bénéficiaires effectifs sont actuellement dispersées entre différentes institutions et systèmes, tels que le GUCE, la CTCPM, l'ITIE-RDC et le progiciel T/SL ce qui complique l'accès aux données et limite la capacité des autorités et citoyens à disposer d'une vue complète et cohérente de la propriété effective des entreprises. Elle rend également le suivi des conflits d'intérêts et des structures de propriété difficile, surtout dans les secteurs stratégiques comme celle des industries extractives.

La centralisation des informations dans une plateforme électronique unique, interconnectée et sécurisée apparaît comme une priorité. Une telle centralisation permettrait non seulement de regrouper toutes les données existantes, mais également d'en faciliter l'accès aux acteurs concernés, qu'il s'agisse des institutions publiques, de la société civile ou des partenaires économiques.

¹ [https://congominestorage.blob.core.windows.net/congominestorage/Etude%20sur%20la%20mise%20en%20oeuvre%20Exig.%20ITIE%202.5%20en%20RDC%20\(version%20finale%20sign%C3%A9\)%20\(1\).pdf](https://congominestorage.blob.core.windows.net/congominestorage/Etude%20sur%20la%20mise%20en%20oeuvre%20Exig.%20ITIE%202.5%20en%20RDC%20(version%20finale%20sign%C3%A9)%20(1).pdf)



Dans ce cadre, l'harmonisation des formulaires et des formats de déclaration est essentielle. Elle garantit que toutes les informations collectées soient uniformes, complètes et exploitables, tout en simplifiant les opérations de collecte et de traitement des données. En outre, les informations devront être divulguées dans un format facilement exploitable.

2. Garantir la fiabilité et la mise à jour régulière des données sur les bénéficiaires effectifs

À ce jour, la plupart des informations sur les bénéficiaires effectifs reposent sur des déclarations volontaires des entreprises, sans mécanismes systématiques de vérification ou de certification. Cette situation comporte un risque élevé de données incomplètes ou erronées, ce qui pourrait compromettre la capacité des autorités à suivre correctement la propriété des entreprises et à prévenir les conflits d'intérêts.

Pour pallier ces insuffisances, il est nécessaire d'instaurer des dispositifs de contrôle externe rigoureux. Les informations fournies par les entreprises doivent être certifiées par des tiers indépendants et soumises à des audits réguliers afin d'assurer leur exactitude. De plus, des procédures légales de mise à jour périodique doivent être prévues pour consigner rapidement toute modification de la structure de propriété ou du contrôle effectif. Ces mesures garantissent que le registre reste un outil vivant, crédible et opérationnel, capable de soutenir la transparence, la redevabilité et la gouvernance responsable du secteur extractif.

En renforçant la fiabilité et la mise à jour des informations, le registre national peut ainsi jouer un rôle central dans la prévention de la corruption et dans la promotion d'une gestion efficace des ressources naturelles, en conformité avec les standards internationaux et les engagements pris par la République démocratique du Congo dans le cadre de l'ITIE.

3. Garantir le financement stable et la disponibilité des ressources humaines qualifiées

Les défis liés aux ressources humaines et financières sont parmi les plus critiques pour la réussite du registre des bénéficiaires effectifs en RDC. Sans personnel qualifié ni financement durable, la Sentinelle redoute que les réformes entamées restent inefficaces. La Sentinelle suggère qu'une réflexion approfondie soit menée en vue de garantir un financement stable, prévisible et une maintenance des infrastructures.

Monsieur le Ministre, notre organisation reste pleinement disposée à fournir des informations complémentaires sur les préoccupations soulevées dans ce mémo et/ou à contribuer aux réflexions que vous jugerez utiles.



Dans cette attente, nous vous prions Monsieur le Ministre, de croire en l'expression de nos sentiments patriotiques.

Pour La Sentinelle
Jean Pierre OKENDA LOHESE
Directeur Exécutif

